



_ Factsheet Almanach social 2014

Habitat

L'Almanach social, qu'est-ce que c'est ?

La première partie de l'Almanach est consacrée aux développements sociopolitiques qui ont eu lieu l'an passé. Le développement économique est évalué dans la perspective de la politique de prévention de la pauvreté.

La seconde partie de l'Almanach social porte sur un aspect thématique particulier. Des auteurs internes et externes se penchent sur une question sociopolitique d'actualité et en débattent sous différents angles. L'Almanach social 2014 donne la priorité au thème de l'habitat.

L'Almanach social paraît depuis 1999. C'est la première publication à avoir analysé et interprété systématiquement les événements sociopolitiques de l'année. Aujourd'hui encore, il met régulièrement le doigt sur les lacunes existant dans la politique de prévention de la pauvreté. L'Almanach social sert de base à l'action politique. Il souhaite ouvrir un débat entre spécialistes, politiciens et avec l'opinion publique.

Précarité malgré la croissance économique

Par rapport au reste de l'Europe, l'économie suisse a de nouveau progressé l'an passé et, en matière de compétitivité, elle occupe une position de leader mondial. Néanmoins, l'écart entre les bas revenus et les revenus élevés continue de se creuser. Si la fortune des 300 Suisses les plus riches a augmenté l'an dernier de 52 milliards pour atteindre le chiffre de 564 milliards, un Suisse/une Suisseuse sur quatre n'a plus d'argent en fin de mois. Les revenus les plus faibles ont certes légèrement augmenté, mais ce n'est rien comparé à la hausse des loyers, de l'assurance maladie, des frais de transport et des dépenses culturelles. C'est la raison pour laquelle la participation à la vie sociale devient de plus en plus difficile pour ceux qui se trouvent au bas de l'échelle salariale. Les femmes et les plus de 50 ans sont les grands perdants.

Depuis 1980, les écarts de revenu ne cessent de s'agrandir en Suisse. Alors que la croissance des revenus des plus riches est supérieure à la moyenne, la précarité des personnes vivant à la limite du seuil de pauvreté s'accroît. Ainsi, le revenu disponible des foyers à faible revenu, par exemple dans le canton de Berne, a baissé de 20 % environ au cours des dix dernières années. Aujourd'hui, près d'une personne sur cinq en Suisse n'est pas en mesure de régler une dépense imprévue de 2000 francs.

Pour la génération des plus de 50 ans, la situation sur le marché du travail devient critique. À l'heure actuelle, plus de 40 % des licenciements touchent des plus de 50 ans, alors qu'ils ne représentent qu'un peu plus de 30 % de la population active. Parmi les 2700 personnes qui perdent en moyenne chaque mois le droit aux indemnités de chômage, presque un tiers est âgé de plus de 50 ans. Tendances à la hausse.

De même, la situation économique des femmes reste précaire. De fait, de plus en plus de femmes sont actives et le taux d'activité des mères dont les enfants ont moins de 15 ans s'est rapproché de celui des femmes sans enfants, mais les deux tiers des femmes travaillent à temps partiel et avec des taux d'occupation réduits. À titre comparatif : un peu plus d'une femme sur quatre et seulement un homme sur vingt ont un taux d'activité inférieur à 50 %. Les formes de travail précaires comme le travail sur appel et les contrats de travail à durée déterminée sont surreprésentés dans le temps partiel. En 2012, 5,4 % des employés travaillaient sur appel. Ici, les femmes sont plus fortement touchées (6,8 %) que les hommes (4,1 %).

Selon les dernières statistiques (2011), 230000 personnes dépendent en Suisse de l'aide sociale. Cela correspond à une hausse d'environ 5000 personnes. Comme la démographie a augmenté pendant la même période, le taux d'aide

sociale en Suisse a augmenté pour la troisième année consécutive de 3 %. En 2012, l'aide sociale a subi une très forte pression. Dans plusieurs cantons à la fois, les besoins vitaux de base, selon les critères de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), que l'on appelle également minimum vital social, ont fait l'objet d'interventions politiques. Lucerne et Berne ont décidé de rabaisser le minimum vital, portant atteinte au droit à des conditions minimales d'existence.

Les familles monoparentales restent exposées à un risque de pauvreté élevé. Pour ceux qui élèvent seuls leurs enfants – en majorité des femmes – le fait que la protection sociale dépende de l'activité professionnelle est problématique. Il est souvent impossible de concilier le travail de soins à des proches avec le travail rémunéré, faute de modèles de travail flexibles et de structures d'accueil extrafamiliales adaptées. Ces lacunes se voient nettement dans les statistiques : aujourd'hui une famille monoparentale sur cinq est touchée par la pauvreté – une sur trois est menacée de pauvreté.

Bien que le travail d'aide non rémunéré soit à la base de toute économie viable, il n'a à ce jour pas sa place dans les comptes publics et ne fait pas l'objet d'une protection sociale suffisante. Il est donc nécessaire de changer de direction : le travail d'aide non rémunéré doit être réévalué et reconnu en tant que pilier fondamental de l'économie. Il ne faut pas que les foyers peu fortunés de Suisse soient enfermés dans la pauvreté, car nous avons tous besoin d'aide pour grandir, vivre et mourir dans de bonnes conditions.

Notre point de vue

- On ne peut pas transiger sur le minimum vital social. Il faut respecter les besoins vitaux de base définis dans les normes CSIAS, car ils assurent une participation minimum à la société.
- Le travail d'aide non rémunéré devrait figurer dans les comptes publics. L'acceptation d'un travail d'aide non rémunéré ne doit pas se muter en piège de la pauvreté. Le système de sécurité sociale doit tenir compte du travail d'aide. Mesures possibles : indexer les prestations complémentaires pour familles sur le travail d'aide, rendre les offres de l'assurance-chômage accessibles aux prestataires de travail d'aide non rémunéré.
- Une amélioration des perspectives d'emploi des personnes concernées permet d'obtenir une revalorisation substantielle du statut de ceux qui fournissent un travail d'aide. C'est une chance, en particulier pour les familles monoparentales. Ici, il s'agit d'une part de prendre en compte, en aménageant l'encadrement para-familial, les besoins des personnes concernées en matière d'horaires d'ouverture assouplis, de possibilités de garde les soirs et les week-ends, et d'autre part d'encourager les modèles d'horaires de travail flexibles et adaptés aux besoins des familles.
- Des études montrent la valeur ajoutée qu'apportent des équipes multi-âges sur le plan économique. Outre les pouvoirs publics, ce sont en particulier les entreprises privées qui sont appelées à tenir compte de ce fait dans la pratique et à (continuer d') employer des plus de 50 ans.

Avoir un toit

Ce que nous savons

Au cours des dernières années, on a construit beaucoup de nouveaux logements en Suisse. Cependant, de plus en plus de personnes ont du mal à trouver des appartements appropriés et abordables. En effet, les investissements sont concentrés dans les logements qui rapportent beaucoup – destinés par conséquent à une clientèle riche.

L'évolution que connaît actuellement le marché de l'immobilier touche surtout les personnes à faible revenu. En moyenne, un foyer suisse dépense environ 20 % de son revenu pour le loyer. Mais, plus le revenu baisse, plus ce pourcentage augmente. Pour un revenu brut inférieur à 4500 francs par mois, les frais de loyer représentent plus de 30 % du revenu. Si une personne se retrouve en situation de pauvreté, c'est donc en grande partie à cause de son loyer. En effet, du fait de la charge représentée par la hausse des coûts du logement, la satisfaction des autres besoins élémentaires peut se retrouver menacée et il faut faire appel à l'aide sociale. C'est aussi pour cette raison que le logement est loin d'être un problème individuel.

La pénurie de logements de qualité acceptable est une manifestation de la pauvreté. Elle signifie des calculs permanents, oblige à des restrictions dans la vie de tous les jours et entraîne une marginalisation sociale. La promiscuité ou les mauvaises conditions de logement sont sources de stress et peuvent aggraver les contraintes existantes.

Conclusion : la politique du logement joue un rôle important dans la prévention de la pauvreté. Elle doit être reconnue et mise en œuvre en tant que partie intégrante de la politique sociale et de la politique de réduction de la pauvreté.

Faits et données

- Le taux des logements vacants en Suisse est actuellement de 0,94 %. En moyenne, un peu moins d'un logement sur cent est vide.
- Les centres-villes de Zurich, Genève et Zoug font état d'une pénurie de logements, mais aussi certaines régions du Plateau, du Tessin, du Jura et du Valais.
- Le nombre des foyers dont la charge des loyers est comprise entre 25 et 35 % a augmenté.
- Près de 50 % du revenu disponible des bénéficiaires de l'aide sociale sont consacrés au loyer.
- Un tiers des personnes seules âgées de plus de 65 ans ne peut pas couvrir ses frais de logement.
- 17,8 % de la population vivent dans un quartier bruyant et 10,3 % dans un quartier pollué.
- Pour les personnes qui bénéficient de l'aide sociale, il est particulièrement difficile de trouver un logement.
- 70 % des appartements en coopérative se trouvent dans 10 villes seulement.
- Les personnes touchées par la pauvreté sont exposées à un risque de résiliation de bail plus élevé, car elles vivent plus souvent que d'autres dans des bâtiments ayant besoin d'un assainissement.

Nos recommandations

Pour assurer à toute la population des conditions de logement acceptables, il faut prendre différentes mesures à tous les échelons des secteurs publics et privés et de la société civile. Il faut veiller tout particulièrement à ce que les groupes défavorisés aient accès à un logement approprié.

Caritas Suisse recommande

- Une politique foncière et de l'aménagement du territoire active de la Confédération, des cantons et des communes
 - Introduction de zones avec des quotas pour la construction de logements à loyers modérés.
 - Droits de préemption des communes lors de la création de nouvelles zones à bâtir
 - Vente et/ou attribution de terrains constructibles appartenant aux pouvoirs publics et des crédits de construction à des bailleurs de logement d'utilité publique.
 - Directives pour un indice d'utilisation du sol meilleur
- Mesures fiscales et transferts financiers
 - Incitations fiscales à investir dans la construction de logements à loyers modérés
 - Aider les communes qui ont des taux d'aide sociale élevés par une correction des transferts financiers (au sein des cantons et entre cantons)
- Politique du logement en tant que politique sociale et de prévention de la pauvreté
 - Élargissement du programme de développement des villes et des quartiers « Projets urbains » de la Confédération en faisant appel à tous les acteurs importants
 - Promotion du développement communal des quartiers au sens de l'aménagement durable d'espaces sociaux
 - Incitations financières pour les bailleurs de logements d'utilité publique

Sozialalmanach 2014
Das Caritas-Jahrbuch zur sozialen Lage
der Schweiz

Schwerpunkt : Unter einem Dach
Luzern, Dezember 2013, 259 Seiten, CHF 34.–
ISBN: 978-3-85592-131-7

Caritas-Verlag
Löwenstrasse 3, Postfach, CH-6002 Luzern
Telefon +41 41 419 22 22, Fax +41 41 419 24 24
info@caritas.ch

Für alle Titel des Caritas-Verlags :
www.caritas.ch

